

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 15 avril 2022
L'an deux mille vingt -deux
Et le quinze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 08/04/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 15-2022

Objet : Révision des tarifs de la redevance assainissement

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux d'assainissement collectif du hameau du Py mis en œuvre cette année.

Afin que la commune soit éligible aux aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la redevance assainissement en vigueur depuis le 11/09/2019.

TARIFS EN VIGUEUR DEPUIS LE 11/09/2019		PROJET DE REVISION DES TARIFS
Part Fixe	60 €	66 €
Part variable	0,75 €/m3	0,85 €/M3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE REVISER** les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

- part fixe : 66 €
- part variable /M3 : 0,85 €

- **DIT** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de la présente décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 25 AVR. 2022
Et de la publication par affichage le 25 AVR. 2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE



Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20220415-20220415_15-DE
Reçu le 25/04/2022